



APRR

Section Syndicale « Autoroutes Paris Rhin Rhône »

36, rue du Docteur Schmitt - 21850 ST APOLLINAIRE - Tel : 06 07 89 94 76

Dijon, le 28 février 2023

Thierry Decorsier
Délégué Syndical Central
APRR

Monsieur Guillaume HERENT
Directeur général

Objet : Préavis de grève adressé par mail

Le mardi 7 mars est un jour à forts enjeux dans le cadre d'un mouvement intersyndical national sur le sujet des retraites. Nous rappelons une nouvelle fois que ce préavis ne vise pas l'entreprise en elle-même.

Comme seul syndicat catégoriel de France, nous défendons les intérêts ciblés des maîtrises (qualification et encadrement) et des cadres d'APRR. Nous insistons sur notre approche totalement apolitique. Nous sommes consternés par le replis sur soi de certains, la fermeture au dialogue côté gouvernemental et le quasi obscurantisme des élus du peuple au sein de l'assemblée. Le déni de dialogue basique et de projet est de plus en plus présent autour de nous. Tous les observateurs de la vie publique avancent que les syndicats sont dans leur rôle de démocratie sociale, à l'opposé du monde politique. L'implication des salariés dans ce mouvement national, doit donc être à la hauteur, surtout en cette veille de la journée internationale des droits des femmes.

Sur les articles L2511-1, L2512-1 et suivants du Code du travail, nous formulons un préavis de grève pour le 7 mars de 00h00 à 24h00 en appelant chacun à prendre plus fortement ses responsabilités, en adéquation avec ses convictions pour soi, ses enfants et ses proches.

Le pourcentage de grévistes pèse vraiment sur la durée et celles et ceux qui souhaitent renforcer la masse de Français dans les manifestations pourront **faire grève une demie journée ou** rester au *minima* de **55 minutes** (en début de poste pour certains métiers liés à la mission de service public, ou au cours du poste pour la majorité).

Outre les revendications nationales, et les nôtres exprimées dans tous nos préavis successifs, s'ajoute :

La demande d'ouverture d'une négociation sur le passage à la semaine de 4 jours, sous volontariat, cela dans un double objectif :

- . Pour les **jeunes salariés** qui rejoignent APRR (ou que l'entreprise voudrait recruter) avec des souhaits actuels dans le choix d'une meilleure répartition entre leurs vies privée et professionnelle,
- . Pour **l'ensemble des salariés, dont les seniors**, qui vont devoir prolonger leur carrière de 2 ans. Il est essentiel d'avoir le choix de rester en 5 jours ou de passer en 4 jours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Délégué Syndical Central

Thierry Decorsier

Copies : P. BILLARD, G. BAILLEMONT, E. PAYAN, D.S.E./R.S. CFE-CGC APRR et AREA

SECTION PROFESSIONNELLE APRR

15, rue de Londres
75009 Paris
Tél : 01 55 31 76 76 - Fax : 01 55 31 76 33
E-mail : contact@cgcbtp.com